

m1) PRÉAMBULE

Les CGV Conditions générales de vente en abrégé "CGV" sont à disposition sur demande écrite et intégralement publiées sur le site Internet de SCEA CHÂTEAU DE CALADROY
www.caladroy.com n'hésitez pas à nous consulter à cet effet pour toute interprétation ou interrogation.
S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY
S.C.E.A. au capital de : 732.245,09 Euros
Siège Social : 1 bis rue VOLTAIRE
10000 TROYES
Domaine : Château de Caladroy
66720 BELESTA DE LA FRONTIERE
n° TVA : FR 69 424 006 419
RCS de Troyes : D 424 006 419
Le client reconnaît avoir pris connaissance des CGV ci-après.
La signature du bon de commande vaudra pleine et entière acceptation des présentes conditions générales de ventes.
Tout bon de commande qui ne respecterait pas les CGV ne sera pas valable et sera donc refusé par SCEA CHÂTEAU DE CALADROY.

2) INFORMATIONS LEGALES

- MINEURS ET CAPACITE JURIDIQUE
L'ordonnance n° 59-107 du 7 janvier 1959 et la Loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 prohibent la vente et l'offre de boissons alcoolisées à des personnes mineures et assimilées. Par conséquent, en remplissant votre Bon de Commande, vous reconnaissez avoir la capacité juridique de conclure le présent contrat.
- C.N.I.L. DROIT D'ACCES AU FICHIER
Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le site **www.caladroy.com** a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. En application de la loi Informatique et Liberté, les informations qui vous sont demandées sont indispensables au traitement de votre commande et sont destinées aux services de la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY.
Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression et de rectification relatifs à vos données personnelles.
L'exercice de ce droit doit être effectué auprès de :

1. Par courrier à :

S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY
1 bis rue VOLTAIRE
10000 TROYES

2. Par E-MAIL à :

contact@caladroy.com

Le tout en joignant un justificatif de votre identité.

- ABUS D'ALCOOL

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

- "ZERO ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE"

Selon l'arrêté ministériel du 2 octobre 2006, depuis le 3 octobre 2007 toutes les bouteilles d'alcool devront revêtir un pictogramme ou un message sanitaire dans le cadre de l'opération lancée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) "Zéro alcool pendant la grossesse".

Chaque bouteille devra soit faire apparaître un pictogramme soit indiquer sur son étiquette le message suivant : « La consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse, même en faible quantité, peut avoir des conséquences graves sur la santé de l'enfant ». Cette campagne vise à informer les femmes enceintes du danger bien connu de l'alcool sur le fœtus. L'Inpes rappelle que "l'alcool passe librement et rapidement du sang maternel vers le sang du fœtus, au travers du placenta. La concentration plasmatique d'alcool chez le fœtus et dans le liquide amniotique devient rapidement très proche de celle de la mère." Une consommation même modique et ponctuelle d'alcool pendant la grossesse peut entraîner notamment des anomalies faciales; des anomalies de croissance ; des dommages du système nerveux central (retard du développement, déficits intellectuels et troubles de l'apprentissage), de l'hyperactivité, des troubles de l'attention et/ou de la mémoire et des troubles nerveux.

3) CONDITIONNEMENT

Compte tenu des contraintes de conditionnement, nous vous rappelons que votre commande doit respecter les indications relatives au conditionnement figurant dans le bon de commande (unité bouteille / Carton de 6 / nombre de cartons ; Unité Litres/ Unité Bib).

4) PRX

Le tarif « client particuliers » est disponible sur le site

www.caladroy.com et mis à jour périodiquement.

Les « clients professionnels doivent nous contacter pour l'obtenir. Les prix de nos produits s'entendent en Euros, toutes taxes comprises, hors frais de port.

Les frais de port, les taxes douanières et formalités sont à la charge exclusive des Clients.

Des conditions particulières de ventes peuvent déroger aux CGV, elles seront écrites et leur validité résultera de leur acceptation préalable par SCEA CHATEAU DE CALADROY.

5) LIVRAISON

5.1- Conditions

Les produits commandés sont livrés à l'adresse indiquée par le client sur le bon de commande pour les zones géographiques suivantes : FRANCE Métropole et Union Européenne ; selon les CGV ; les DOM-TOM et AUTRES PAYS hors Union Européenne ; selon des conditions particulières de ventes (monnaie, frais, organisation et délais de transport).

L'envoi sera acheminé jusqu'au destinataire par l'intermédiaire de notre prestataire de transport habituel ou en tout état de cause par un prestataire de notre choix.

Attention, l'envoi n'est pas monté dans les étages.

Le Client est tenu notamment de vérifier l'état de l'emballage ainsi que le contenu du ou des colis à la livraison, de rapprocher la quantité et références livrés du bon de commande.

La signature du récépissé de livraisons emportera acceptation du client.

Le client est tenu d'informer dès réception de l'envoi la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY des éventuels dommages occasionnés par le transport.

5.2- Délais

FRANCE Métropole :

Le délai moyen de livraison en service standard est de 96 heures, à compter de la réception de la commande (du lundi au vendredi). Le délai en service express est de 72 heures, à compter de la réception de la commande.

Du 15/12 au 15/01, comptez 5 jours maximum de délai de livraison, et ce pour cause la grande activité des fêtes de fin d'année.
Nous expédions vers les DOM-TOM sur conditions particulières de ventes.

UNION EUROPEENNE : 7 jours ouvrés

AUTRES PAYS : variable en fonction de la destination et sur conditions particulières de ventes.

Sauf cas de force majeure, les délais de livraisons seront, dans la limite des stocks disponibles, ceux indiqués ci-dessus.

Ces délais excluent les samedi, dimanche et jours fériés français. Toute commande passée sera traitée du lundi au vendredi jusqu'à 13h30, hors jours fériés français.

Pour le service express (France) la livraison s'effectue du lundi au

vendredi (hors jours fériés et chômés).

Retard de livraison :

Nous ferons de notre mieux pour faire livrer votre envoi conformément à nos délais habituels de livraison. Néanmoins, si nous n'etions pas en mesure de vous donner satisfaction, nous vous précisons qu'en aucun cas le remboursement du produit ne pourra être exigé de la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY et que seule la prestation de livraison pourra, sous les réserves émises aux paragraphes 5.3 et 5.4, faire l'objet d'un remboursement.

5.3- Circonstances indépendantes de notre volonté
Nous ne pouvons être tenus responsables des pertes, dommages, erreurs ou défaut de livraison d'un envoi dès lors qu'il serait établi l'existence de circonstances indépendantes de notre volonté.

Par "circonstances indépendantes de notre volonté", il faut entendre notamment :

les cas fortuits ou de force majeure, à savoir notamment :
tremblements de terre, cyclones, tempêtes, inondations, guerres, accidents routiers, de train et d'avions, embargos...
tous défauts ou particularités liés à la nature de l'envoi quand bien même il aurait été connu de nous au moment de notre acceptation, tout acte, carence ou négligence de tout tiers, par exemple :

l'expéditeur, le destinataire, tout tiers intéressé, tout employé des douanes ou de toute autre administration, les services postaux, tout transporteur ou autre tiers à qui l'envoi serait confié par notre prestataire de transport, pour desservir des secteurs non desservis directement par lui même, et ce, quand bien même l'expéditeur n'aurait pas demandé ou été informé du recours à un tiers.
De même, nous ne sommes pas responsable de tout dommage causé par des phénomènes électriques ou magnétiques et/ou de l'effacement des images électroniques ou photographiques ou des enregistrements.

5.4- Dommages indirects

En cas de non respect de nos engagements et quelqu'en soit la cause, la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY ne sera tenue qu'au seul remboursement de la prestation de livraison sous les réserves énoncées ci-dessus (Retard de Livraison) et en aucun cas des dommages indirects que le client voudrait à invoquer. Ces dommages indirects et pertes s'entendent notamment par toute perte de revenus, de bénéfices, d'intérêts ou de marchés et toute perte liée à l'impossibilité d'utiliser tout ou une partie de l'envoi.

5.5- Casse au cours de l'expédition

Si un colis arrive chez le destinataire endommagé (casse de la ou des bouteilles), le destinataire doit refuser le colis et en informer sans délai la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY.
A réception de cette information, la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY s'engage à réexpédier au destinataire immédiatement un colis identique. En aucun cas le client ne pourra exiger le remboursement du produit et du forfait de livraison.

5.6- Disponibilité des produits

La totalité des produits proposés est disponible en stock. Néanmoins, compte tenu de la spécificité des produits proposés, notre offre s'entend donc dans la limite des stocks disponibles et des exceptions signalées.
La réactualisation de notre base de données des produits est en principe régulière. Néanmoins, les produits affichés disponibles peuvent parfois ne plus l'être au moment du traitement de votre commande. Par conséquent, le client décharge expressément la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY de toutes responsabilités en raisons des contraintes citées ci-dessus.

De ce fait, si les produits commandés sont disponibles, votre commande est traitée dans les 3 jours ouvrés et livré dans un délai n'excédant pas 15 jours en fonction de la destination (selon article 5.1).

Si les produits commandés ne sont pas disponibles au jour du traitement de votre commande mais peuvent être réapprovisionnés, ils vous seront expédiés dès leur entrée en stock.
Si les produits commandés ne sont pas disponibles en stocks au moment du traitement de votre commande et ne peuvent être réapprovisionnés, nous vous informerons de la situation par courrier, e-mail ou téléphone.

Le vin étant un produit "vivant", dans une éventuelle rupture de stock, le produit manquant sera remplacé par un produit choisi dans la gamme existante. Ce produit de substitution sera sélectionné parmi des références de qualité et de prix équivalents.

5.7- Dégradation de la qualité des produits

En aucun cas, la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY ne saurait être tenue responsable des dégradations de qualité des produits et de leurs emballages occasionnés par le transport.

5.8- Convention de Varsovie

Si le transport de l'envoi comporte une destination finale ou escale dans un pays autre que le pays d'origine, la convention de Varsovie est applicable.
En cas de dommages hors des frontières françaises, c'est donc la dite convention qui régira les rapports entre le client et la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY.

5.9- Adresse de livraison

Si le colis est retourné au S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY au motif "adresse incomplète" ou "fausse adresse", les frais de retour sont à la charge du client et la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY s'engage à contacter son client pour l'informer de la situation et demander un complément d'information sur l'adresse ou une nouvelle adresse d'expédition.

Les frais de cette réexpédition seront à la charge du client. Bien entendu, dans cette situation, le point de départ du nouveau délai de livraison sera lié à la réception par la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY des nouveaux éléments d'information concernant la nouvelle adresse.

Les livraisons à destination d'établissements de soins (cliniques, hôpitaux, maisons médicalisées) ne pourront être honorées.

5.10- Tarifs de livraison en Euros TTC

Une participation aux Frais de Port TTC, pour la seule zone France METROPOLE, figure sur le bon de commande disponible en ligne sur le site **www.caladroy.com**

6) PAIEMENT - FACTURATION

6.1- Paiement

6.1.1 Clients Non Professionnels

Le paiement est effectué à la commande, à défaut aucune livraison ne peut intervenir.

Par courrier :

Votre règlement doit être joint à votre bon de commande et le tout adressé à :

S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY

1 bis rue VOLTAIRE

10000 TROYES

Achat en ligne : (en cours de réalisation)

Le paiement de vos achats doit s'effectuer en ligne par carte bancaire, à défaut vous pourrez procéder par courrier (voir ci dessus).

Le compte du client sera débité montant des produits commandés. Le client garantit la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du bon de commande.

Pour le paiement par carte, les dispositions relatives à l'utilisation frauduleuse du paiement par carte Bancaire sont appliquées.

Dans un souci de sécurité, pour les commandes à montants

conséquents (plus de 500 € sur la France, plus de 300 € sur l'Europe), nous nous autorisons à re-créditer la somme correspondante et à demander de réaliser le paiement par virement bancaire. Dans ce cas, le client sera contacté et informé de cette démarche.

6.1.2 Clients Professionnels

Le paiement est effectué à l'échéance convenue qui ne peut être de plus de 30 jours à compter de la date de facture.

En cas de non respect des conditions de paiement

6.1.2.1 Toute échéance non respectée entraîne de plein droit une facturation de 10 Euros au titre des frais de relance et de recouvrement.

6.1.2.2 A défaut de paiement à l'échéance, ou en cas de report d'échéance, des pénalités de retard telles que définies par l'article L.441-6 du code de commerce seront exigibles, à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, sans mise en demeure et sans nuire à l'exigibilité et ce, sans préjudice des dommages intérêts et autres frais que SCEA CHÂTEAU DE CALADROY se réserve le droit de réclamer.

6.1.2.3 En cas de recouvrement par notre service juridique, après mise en demeure, même si l'affaire n'est pas portée devant les Tribunaux, les sommes restant dues seront automatiquement majorées d'une pénalité de 15%.

6.1.2.4 Les pénalités de retard sont capitalisées au même titre que le principal.

6.1.2.5 Tout paiement partiel sera d'abord imputé sur les intérêts dus, puis sur le capital de la facture la plus ancienne.

6.1.2.6 En cas de prélèvement revenu impayé, il sera exigé le paiement de la somme correspondante par chèque sous huit jours.

6.1.2.7 Le non-paiement dans les délais convenus d'une seule échéance emportera sans formalité la déchéance du terme, le solde devenant immédiatement exigible même en cas d'acceptation d'effets. En outre, les conditions de paiement exceptionnellement consenties seront immédiatement annulées et remplacées par les conditions de paiement prévues à l'article 6

6.1.2.8 En cas de cumul de créances privilégiées et chirographaires, les paiements du Client s'imputeront en premier lieu sur la partie non privilégiée des créances.

Toutes les sommes dues courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement effectif.

6.2- FACTURATION

6.2.1 La facture des produits sera envoyée avec la commande.

6.2.2 Toute contestation de facture ou d'une partie de celle-ci, devra être communiquée au siège social de SCEA CHÂTEAU DE CALADROY avant la date d'échéance de la facture.

6.2.2 Si aucun accord à l'amiable ne peut être envisagé dans un délai d'un mois, les parties se rencontreront dans le courant du mois suivant afin de résoudre les litiges portant sur les factures contestées.

6.2.3 Le Client consent à ne pas émettre de contestation sur les factures et à ne pas en différer le paiement pour de faux motifs ou pour des raisons insignifiantes.

6.2.4 En aucun cas un différend sur facture ne dispensera le Client du paiement des autres prestations effectuées non contestées.

6.2.5 Les parties au contrat devront conserver tous les éléments comptables relatifs aux prestations objet des présentes et pourront demander dans un délai raisonnable toute copie de document devant assurer la réconciliation des comptes entre elles.

6.3- Toute compensation ou déduction des sommes facturées par SCEA CHÂTEAU DE CALADROY avec d'autres sommes dont le Client s'estimerait créancier, notamment les sommes réclamées en réparation d'une perte, d'un dommage ou d'un retard souffert par un Envoi, est interdite.

7) COMMANDE SECURISEE (en cours de réalisation)

Afin d'optimiser la sécurité des transactions sur INTERNET, un système de paiement en ligne est proposé au client qui permet de crypter toutes les données relatives à vos commandes (y compris vos nom, adresse et numéro de votre carte de crédit) afin que les informations que vous nous communiquez soient protégées lors de leur transmission.

En outre, les moyens et les prestations de cryptologie utilisés pour sécuriser les transactions ont fait l'objet selon le cas d'une déclaration en une autorisation en application de la législation en vigueur.

8) ANNULLATION DE LA COMMANDE

Toute demande d'annulation d'une commande doit être effectuée avant l'expédition des produits, pour être prise en considération. Le délai minimum pour nous prévenir étant de 24 heures avant la date de départ des colis. Cette annulation devra être effectuée par écrit (par exemple : mail ou fax) et non par téléphone.

9) RECLAMATIONS

Vous pouvez formuler une réclamation, en cas de perte, livraisons défectueuses, ou de dommage subi par l'envoi :

Cette réclamation devra nous parvenir ainsi qu'au transporteur dans les 3 trois jours à compter de la date à laquelle vous avez reçu votre commande ; elle devra être adressée par courrier R.A.R. (Recommandé avec accusé de réception) à l'adresse de la SCEA CHÂTEAU DE CALADROY ainsi qu'à celle du transporteur.

10) RESPONSABILITE

La responsabilité de la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY ne saurait être engagée en cas d'inexécution du contrat, en cas de rupture de stock ou d'indisponibilité du produit, de force majeure et, notamment en cas de grève totale ou partielle, inondation, incendie ou autres catastrophes naturelles et d'une manière générale tous événements ne permettant pas la bonne exécution de la commande.

11) SIGNATURE ELECTRONIQUE (en cours de réalisation)

Le "OK" associé à la procédure d'authentification et de non répudiation et à la protection de l'intégrité des messages constituent une signature électronique. Cette signature électronique a valeur, entre les parties, d'une signature manuscrite.

12) PREUVE (en cours de réalisation)

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la S.C.E.A. CHÂTEAU DE CALADROY dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

13) REGLEMENT DES LITIGES

Notre Service client est à votre disposition pour le règlement de tout litige par une solution amiable

14) LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toutes les dispositions contractuelles définies ci-dessus sont régies par :

- le droit français

- la convention de Varsovie si le transport de l'envoi comporte une destination finale ou escale dans un pays autre que le pays d'origine, hors des frontières françaises.

Tout différend qui viendrait à naître à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution des CGV ou de tout autre document contractuel régissant les relations entre le Client et SCEA CHÂTEAU DE CALADROY sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Troyes, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Date :

Signature du Client, précédée de la mention manuscrite : « Lu et approuvé » + cachet commercial.